

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES
DIRECTION DE L'EDUCATION
Cité administrative Boumerdes
NIF : 099035019273121

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Etude, Suivi et Aménagement et Réhabilitation des Etablissements Scolaires du Cycle Primaire
(Y compris le chauffage – climatisation)

Décision de programme: N° N.1.011.044.01.2037.000.035.25.012

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La Direction de l'Education de la Wilaya de Boumerdes informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis de relance de l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° :18/DE/2025 relatif au « Aménagement et Réhabilitation des Etablissements Scolaires du Cycle Primaire (Y compris le chauffage – climatisation) de Wilaya de BOUMERDES», publiée dans les journaux qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché est attribué provisoirement à :

Entreprise	Nature des travaux	Montant de l'offre en /TTC	Délai	Paramètre du choix
ETB PH TCE FEID LOUNIS	Travaux De Réhabilitation Et Aménagement De L'école IBN BADIS commune BORDJ-MENAIEL	33 060 794,20 DA	60 jours	Moins Disant
EURL ETBH FEDDAG ABDERAHMANE	Aménagement et Réhabilitation Ecole HAREK HAMOUD – OULED ALI – Commune KHEMIS EL KHACHNA.	20 678 094,50 DA	60 jours	Moins Disant

Les soumissionnaires intéressés par les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de nos services pour prendre connaissance de ces résultats au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication provisoire du marché.

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours **dans les 10 Dix jours** qui suivent la date de publication du présent avis auprès de l'autorité compétente (**la commission des marchés publics de la wilaya de Boumerdes**) conformément à l'article (82) du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public